

DECRET N° 2003-308 DU 21 AOUT 2003

portant nomination de monsieur Omer Jean Gilles de SOUZA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Côte d'Ivoire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 août 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Omer Jean Gilles de SOUZA est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République de Côte d'Ivoire.

Article 2.- : Dans ses nouvelles fonctions, monsieur Omer Jean Gilles de SOUZA bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités accordées aux chefs de postes diplomatiques conformément au décret n° 65-149 du 20 avril 1965 susvisé.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-